

Secrétariat général
de la préfecture du Nord
Direction de la réglementation
et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté préfectoral instituant la commission locale de contrôle et fixant les dates limite de remise, par les candidats, auprès de la commission, des documents à envoyer aux électeurs à l'occasion de l'élection du président de la République des 10 et 24 avril 2022

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu la constitution ;

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 sus-visée ;

Vu le décret n°2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du président de la République ;

Vu l'ordonnance du 25 janvier 2022 de monsieur le premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu les désignations du 14 février 2022 de madame la directrice régionale de La Poste ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour l'élection du président de la République des 10 et 24 avril 2022, la commission locale de contrôle est composée comme suit :

Date	Composition	
Le jeudi 17 mars	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Bénédicte ROYER, vice-présidente chargée du secrétariat général du tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Julie LAURAIN, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté

	Représentante La Poste :	Mme Laurence DALLERY, référente élections La Poste
	Représentants La Poste suppléants :	Mme Martine MENETRIER, référente élections La Poste M. Matthieu PINCHON, référent élections La Poste
Le lundi 28 mars	Présidente :	Mme Bénédicte ROYER, vice-présidente chargée du secrétariat général du tribunal judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Agnès DELETANG, première vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Julie LAURAIN, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentante La Poste :	Mme Laurence DALLERY, référente élections La Poste
	Représentants La Poste suppléants :	Mme Martine MENETRIER, référente élections La Poste M. Matthieu PINCHON, référent élections La Poste
Le vendredi 15 avril	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal de judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Sophie CHOUNAVELLE, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal judiciaire de Lille
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Julie LAURAIN, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentante La Poste :	Mme Laurence DALLERY, référente élections La Poste
	Représentants La Poste suppléants :	Mme Martine MENETRIER, référente élections La Poste M. Matthieu PINCHON, référent élections La Poste
Mardi 19 avril	Président :	M. Xavier PUEL, président du tribunal de judiciaire de Lille
	Présidente suppléante :	Mme Karine BRUERE, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Roubaix
	Représentant du préfet :	M. Fabien LORENZO, directeur de la réglementation et de la citoyenneté
	Représentantes du préfet suppléantes :	Mme Julie LAURAIN, cheffe du bureau de la citoyenneté Mme Camille MAGEN, adjointe à la cheffe du bureau de la citoyenneté
	Représentante La Poste :	Mme Laurence DALLERY, référente élections La Poste
	Représentants	Mme Martine MENETRIER, référente élections La Poste

	La Poste suppléants :	M. Matthieu PINCHON, référent élections La Poste
--	-----------------------	--

Article 2 – Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission qui sera installée le jeudi 17 mars 2022 à 14 heures en préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à Lille - salle Francis-Louis Closon (D.108).

Article 3 – Les candidats désirant obtenir le concours de la commission locale de contrôle devront remettre leurs déclarations au plus tard le lundi 28 mars 2022 à 12 heures pour le premier tour de scrutin et le vendredi 15 avril 2022 à 12 heures pour le second tour de scrutin.

Article 4 – Les déclarations seront livrées à la commission locale de contrôle par les candidats en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans le département majoré de 5 %.

Les quantités définitives de documents à livrer seront communiquées sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr), rubrique élections, après la publication au journal officiel de la liste des candidats au premier tour de l'élection.

Les candidats ou leurs représentants sont invités à se rapprocher du service des élections de la préfecture du Nord (03.20.30.52.33 ou pref-elections-lille@nord.gouv.fr) pour connaître les modalités pratiques de dépôt des déclarations (lieu et personne à contacter).

Article 5 – Les déclarations devront être remises, pour chaque tour de scrutin, à plat, prépliées et non pas encartées les unes dans les autres. Les documents remis sous forme encartée seront refusés et ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part de l'État.

Article 6 – La commission locale de contrôle n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 7 – Afin de vérifier le nombre et la conformité des déclarations remises par les candidats, la commission locale de contrôle se réunira en préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à Lille le lundi 28 mars à 15 heures en salle Louise de Bettignies (D.109) pour le premier tour et le vendredi 15 avril 2022 à 14 heures en salle Francis-Louis Closon (D.108) pour le second tour.

Article 8 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lille, le 25 FEV. 2022

Le préfet



Georges-François LECLERC